

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Une élection d'abbé à la Trappe d'Oka. — III Mère Marie-de-Saint-Maurice. — IV Les délassements du dimanche. — V Les martyrs anglais. — VI Prières des Quarante-Heures.

AU PRONE

Le dimanche, 16 novembre

On annonce:

Dans le diocèse de Valleyfield, la fête et la solennité de sainte CECILE (Cathédrale).

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 16 novembre

Messe du VIe dim. après l'Epiphanie, **semi-double**; mém. de S. Stanislas (du 13), préf. de la Trinité. — Aux vêpres du dim. mém. de S. Grégoire le Thaumaturge (du 17), et de S. Stanislas.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 23 novembre

Comme le I dimanche de l'Avent est privilégié contre tout office même de 1e cl. (Rubr. génér. du brev., titre X, n. 1), on ne peut chanter, en ce jour, aucune messe de titulaire (Rubr. génér. du missel, titre VI, décret génér. du 2 déc. 1896, VI, n. 3754). C'est pourquoi l'on doit anticiper au 23 novembre, la solennité des titulaires dont l'office tombe dans la semaine et ne peut avoir lieu le 1er dimanche de l'Avent (30 novembre).

Diocèse de Montréal. — Du 21 novembre, la Présentation (Dorval) et saint Colomban; du 22, sainte Cécile; du 23, saint Clément (Maisonneuve); du 24, saint Jean de la Croix; du 25, sainte Catherine; du 26, saint Léonard de Port-Maurice.

Diocèse d'Ottawa. — Du 17 novembre, saint Hugues (Sarsfield); du 20, saint Félix de Valois (Chénéville); du 21, saint Colomban (Quinville) et saint Albert; du 22, sainte Cécile (Masham); du 23, sainte Félicité (Clarence Creek); du 25, sainte Catherine (Metcalfe).

Diocèse de Saint-Hyacinthe. — Du 21 novembre, la Présentation; du 22, sainte Cécile.

Diocèse des Trois-Rivières. — Du 22 novembre, sainte Cécile (ville); du 24, sainte Flore.

Diocèse de Sherbrooke. — Du 20 novembre, saint Edmond (Coaticook); du 22, sainte Cécile (Whitton).

Diocèse de Valleyfield. — Du 22 novembre, sainte CECILE (Cathédrale); du 23, saint Clément (Beauharnois).

Diocèse de Nicolet. — Du 19 novembre, sainte Elisabeth de Hongrie (Warwick); du 20, saint Félix de Valois (Kingsey); du 26, saint Léonard de Port-Maurice.

Diocèse de Pembroke. — Du 19 novembre, sainte Elisabeth de Hongrie (Vinton).

Diocèse de Joliette. — Du 19 novembre, sainte Elisabeth de Hongrie; du 20, saint Félix de Valois et saint Edmond. J. S.

UNE ELECTION D'ABBE A LA TRAPPE D'OKA

LE 24 octobre dernier, Dom Pacôme Gaboury a été nommé Abbé de la Trappe de Notre-Dame-du-Lac, à Oka, en remplacement de Dom Antoine Oger, de regrettée mémoire. Commencée à 9.30 heures du matin, la cérémonie de l'élection — très solennelle et très imposante — ne s'est terminée qu'à 12.30 heures. Et pourtant la veille, à l'issue des vêpres, on avait déjà procédé à la nomination du notaire, des trois scrutateurs et des trois témoins requis par le rituel cistercien. Le notaire choisi avait été le Rév. Père Charles; les scrutateurs, les Révérends Pères Etienne, Benoit-Joseph et Maure; les témoins, M. le chanoine L.-E. Cousineau, de l'archevêché de Montréal, M. l'abbé Labelle, curé de Notre-

Dame, et M. l'abbé J.-H. Cousineau, curé de Saint-Eustache. Mais ce n'était là qu'un prélude à la grande cérémonie de l'élection.

Une messe pontificale du Saint-Esprit devait précéder l'élection proprement dite. Elle fut chantée par le Très Rév. Père Jean-Marie, Abbé de Bellefontaine, président de droit de l'élection, à titre d'Abbé du monastère qui a fondé la Trappe d'Oka. Les électeurs, selon les prescriptions du rituel, se sont abstenus de dire la messe ce jour-là, et pour marquer leur union ont tous communiqué de la main de l'Abbé célébrant en présence des témoins.

A 9.30 heures précises a lieu l'entrée solennelle dans la salle du chapitre. L'Abbé va s'asseoir au fond de la pièce sur un trône à deux degrés. Le prieur de Mistassini est à sa droite, celui de la Trappe d'Oka à sa gauche. Les religieux se tiennent sur des banes de bois adossés aux deux murs des côtés. Les témoins, introduits par le notaire, se rangent près d'une longue table au milieu de la salle, sur laquelle se trouve tout ce qu'il faut pour écrire.

Notons tout de suite que pour être électeur il faut être religieux de chœur de la maison, profès et dans les ordres sacrés. Il n'est pas nécessaire d'être prêtre. Trois diacres sont aujourd'hui sur la liste des votants. L'un d'eux est même éligible, car il a trente-cinq ans révolus, ce qui est exigé, mais suffit, en outre des qualifications déjà dites pour être électeur. Le monastère de Mistassini, fondé par la Trappe d'Oka, a droit à un représentant et c'est le prieur de ce monastère qui va exercer ce droit. Chose curieuse ! il y a plus d'éligibles que d'électeurs — il y a, en effet, trente-deux éligibles et trente-et-un électeurs — La raison en est bien simple, c'est que le nouvel Abbé peut être choisi soit à la Trappe d'Oka, soit à celle de Mistassini.

La séance s'ouvre par la lecture du martyrologe. On lit ensuite un passage du rituel ciscercien qui traite de l'élection de l'Abbé. Tout naturellement, on y recommande aux électeurs de n'agir que pour des motifs surnaturels, d'éloigner d'eux toute pensée d'envie, de jalousie ou d'orgueil, de n'élire à la charge d'Abbé que celui qu'ils croient le plus digne, le plus recommandable par ses vertus. Puis, on rappelle le décret du Concile de Trente sur le mode à suivre, par lequel il est réglé que l'élection doit se faire au scrutin secret seulement. Il faut savoir, en effet, qu'avant ce décret, il existait trois modes d'élection: le *compromis*, l'*inspiration divine*, le *scrutin*. Le *compromis* avait lieu lorsque les électeurs choisissaient entre eux un ou plusieurs des leurs, à qui ils déléguaient le pouvoir d'élire l'Abbé au nom de tous; l'*inspiration* était censée se faire lorsque tous les électeurs, sans exception, comme mus par une force divine, acclamaient tel moine pour être leur Abbé. Ces deux modes ont été abolis par le saint Concile.

Ces lectures finies, les témoins prêtent serment. On chante le *Veni Creator*. On ratifie les nominations faites la veille. Le notaire et les scrutateurs prennent place au bout de la table. L'élection proprement dite commence.

Comme le moment est solennel, l'Abbé qui préside croit devoir donner quelques avis aux électeurs. Il leur rappelle qu'ils ont la plus grande liberté dans leur choix — les témoins étrangers à l'Ordre sont là pour le constater — mais qu'ils doivent voter en conscience pour le plus grand bien de la communauté et pour leur propre bonheur. "Il semble, en effet, dit-il, que l'obéissance vous sera plus facile, lorsque vous aurez choisi librement et devant Dieu celui à qui vous la devrez."

Les religieux capitulants viennent l'un après l'autre prêter serment devant l'Abbé sur le livre des Evangiles. Chaque religieux reçoit une liste sur laquelle sont inscrits les noms

des éligibles moins le sien. Et c'est le vote. Le scrutateur-doyen ouvre la marche lentement. Il va dans une alcôve, à l'extrémité gauche de la salle du chapitre, découpe son bulletin, le cache et revient le déposer dans l'urne, après avoir jeté au braisier de cuivre la feuille désormais inutile. Les deux autres scrutateurs lui succèdent. Puis c'est le tour du prieur de Mistassini, du prieur de la Trappe d'Oka, du sous-prieur et des autres électeurs. Chaque religieux sort de la salle après avoir déposé son bulletin. De la sorte, il n'y reste bientôt plus que l'Abbé président, les trois témoins, les trois scrutateurs et le notaire.

Les scrutateurs procèdent alors au dépouillement du scrutin. Les bulletins sont d'abord comptés, il doit y en avoir trente-et-un, et c'est fait. Puis on ouvre chaque bulletin et l'on compte. Le nom du Père Pacôme sort de l'urne avec une majorité absolue substantielle.

“ Nous avons une élection, *habemus electionem* ”, va dire à l'Abbé le premier des scrutateurs. — “Faites entrer les électeurs”, ordonne celui-ci.—Et les électeurs viennent prendre leur place. — “ L'élection est faite, répète à l'assemblée le scrutateur. Voulez-vous en connaître le résultat ? ” — Et tous de répondre : “ *Placet, volumus* ; il nous plaît, nous le voulons ”. — Le scrutateur donne le résultat de l'élection.

L'Abbé déclare élu le Père Pacôme, prieur de Mistassini. Il le fait venir devant lui et le prie de consentir au choix de ses frères. Celui-ci accepte, quoiqu'il s'en trouve bien indigne. Le président l'encourage, puis lui adresse quelques paroles de félicitations.

“ Qu'on publie l'élection au cloître, à la porte de la chapelle et à la porte du monastère ”, ordonne encore le Père Abbé. Le notaire et les témoins vont au cloître, à la porte de la chapelle et à celle du monastère. Aux trois endroits ils

font en latin leur proclamation : " Nous vous faisons savoir à tous que Dom Pacôme Gaboury, prieur de Mistassini, vient d'être choisi dans une assemblée régulière comme Abbé de la Trappe d'Oka. "

Le cloître est vide ! A la porte de la chapelle, les témoins ont l'heureuse fortune de rencontrer un bon frère qui, cela va sans dire, ne fait aucune objection. A la porte du monastère, se trouve un brave homme—un serviteur—qui, bouche bée et les yeux grands ouverts, a bien l'air de ne rien comprendre à la grande nouvelle. Ce fut la minute gaie !

Le notaire et les témoins déclarent, de retour au chapitre, avoir fait les proclamations d'usage. On donne alors lecture du procès-verbal, que signent tous les assistants, séance tenante.

L'Abbé président entonne le *Te Deum*. Les religieux s'alignent deux à deux et s'en vont à la chapelle, suivis des témoins et des deux Abbés, terminer le cantique d'action de grâce.

Après l'office, le nouvel Abbé reçoit dans une salle du monastère l'accolade fraternelle, et donne le baiser de paix à tous ceux dont il est devenu le père en Dieu.

Et c'est tout. Mais avant de clore, nous demandons la permission de faire une réflexion. A aucun instant de cette séance inoubliable, nous n'aurions pu dire avec le poète : *ferret opus*; la prestation du serment par chacun, puis le vote, le dépouillement du scrutin, et enfin la signature du procès-verbal, tout cela a pris un temps bien long. Mais quelle dignité et quelle solennité dans cette lenteur ! Comme tout cela était de nature à porter les capitulants à la réflexion, à la sagesse, à la prudence ! Aussi, nous ne doutons pas, comme le faisait remarquer du reste l'Abbé président, que cette élection ne soit ratifiée par Dieu lui-même.

Dom Pacôme, à qui incombe désormais l'honneur et la charge de gouverner la Trappe d'Oka, est âgé de quarante ans. Il est né à Saint-Césaire, a fait ses études classiques au collège de Monnoir, et sa philosophie à celui de Saint-Hyacinthe. Entré aussitôt à la Trappe, il se fit remarquer par son esprit de pénitence, sa piété, son amour de la règle. Ses frères de Mistassini l'élurent prieur de leur monastère il y a une douzaine d'années. Et c'est de cette position même, où il fit preuve d'un grand talent d'administrateur, qu'il vient d'être promu à la dignité d'Abbé de la Trappe d'Oka.

L'Abbé, par la bénédiction qu'il reçoit de l'évêque, par les cérémonies pontificales qu'il exerce, par tout son ministère enfin, devient un vrai pasteur, à l'instar des évêques.

A Dom Pacôme, nouvel abbé d'Oka, nous disons donc, comme aux nouveaux évêques: *Ad multos annos.* — L.-E. C.

MÈRE MARIE-DE-SAINT-AURICE

L'ON commence à mieux connaître à Montréal les Religieuses de Marie-Réparatrice, qui ont leur couvent sur l'avenue Mont-Royal (1025), et où les dames et les jeunes filles, désireuses de se recueillir en Dieu, pour quelques jours, trouvent une hospitalité si pieuse et si distinguée. Il est à notre connaissance, en effet, que pas moins de cent cinquante personnes ont suivi là, dans le cours de l'année, de réconfortants exercices spirituels. De même, tous les mois, le quatrième dimanche, une trentaine de jeunes filles vont s'y retremper dans une édifiante "récollecion" mensuelle. C'est un cénacle, une autre Béthanie, où le Divin Maître "appelle",

selon le mot de Marthe à Jésus, les âmes d'élite. Il faut bénir Dieu de nous avoir gratifié de cette fondation qui ajoute une unité si précieuse à l'admirable floraison de nos oeuvres pieuses. Les Religieuses de Marie-Réparatrice, comme on sait, nous sont arrivées au lendemain du Congrès Eucharistique de 1910. Elles en gardent l'esprit, et tous ceux qui les approchent en bénéficient. Elles habitent là-haut, sur le versant du Mont-Royal, non loin de l'endroit où se trouvait l'autel-reposoir lors de la grande procession du 11 septembre 1910. Déjà plusieurs Canadiennes ont frappé à la porte du noviciat : quatorze novices se préparent actuellement à la belle vie de piété et de réparation sous l'oeil de Dieu et la direction des Mères venues de France.

La communauté hélas ! est dans le deuil, et c'est pour offrir nos meilleures sympathies à ces dignes Religieuses que nous rédigeons cet article. Le 8 octobre, décédait à la maison de Marie-Réparatrice de Liège la deuxième supérieure-générale de la communauté, Mère Marie-de-Saint-Maurice. La *Semaine religieuse* de Tournai (18 octobre) nous apportait récemment un superbe article nécrologique dont nous sommes honorés de publier ici au moins quelques extraits.

“ C'est une perte bien sensible que vient d'éprouver la congrégation religieuse fondée en 1857 par la Baronne d'Hooghvorst, née Comtesse d'Oultremont de Warfusée (Liège), pour la réparation de l'honneur divin et la sanctification des âmes par l'adoration du Très Saint-Sacrement et les oeuvres d'apostolat en union avec Marie-Immaculée. Si ce double but est si bien atteint par la Société, si la multiplication et la ferveur des centres de réparation répond de mieux en mieux à la grandeur de cette oeuvre bien opportune en notre siècle, il faut l'attribuer après Dieu et Marie à l'activité et à la sagesse de la supérieure que la divine Providence avait suscitée pour remplacer la fondatrice trop tôt disparue.

“ La Mère Marie-de-Saint-Maurice, dans le monde Berthe Goulet, était née à Reims le 29 juin 1843. Elle entra dans la Société de Marie-Réparatrice dès l'année 1866. Sa piété, sa prudence, son intelligence, sa fermeté et sa douceur lui valurent rapidement la confiance de la Mère fondatrice, qui lui imposa la charge de supérieure du noviciat de Toulouse, la formant ainsi, sans qu'elle s'en doutât, aux devoirs de la direction générale qu'elle présentait devoir lui transmettre bientôt.

“ La Mère Marie-de-Jésus (la fondatrice) mourut à Florence en odeur de sainteté, le 22 février 1878, laissant 16 maisons de sa congrégation dans divers pays du monde. Peu après, le 1er juin, la Révérende Mère Marie-de-Saint-Maurice, malgré son jeune âge, qui nécessita une dispense du Saint-Siège, fut élue supérieure-générale pour douze ans. En 1890, la confiance et l'affection de ses filles la maintinrent en charge pour douze autres années, avec l'autorisation du Saint-Père. En 1902, bien qu'elle ne fut pas rééligible, Léon XIII, qui la tenait en haute estime, donna son assentiment à sa réélection, qu'il conseilla pour ainsi dire, en lui prédisant à elle-même, malgré ses respectueuses dénégations, sa confirmation dans une charge qu'elle remplissait si bien.

“ L'histoire de ces trente-cinq années n'est pas seulement l'histoire des quarantes nouvelles maisons ouvertes à la Réparation sous tous les cieux, en France, en Belgique, en Angleterre, en Irlande, en Espagne, en Hollande, en Hongrie, en Italie, en Palestine, en Egypte, au Mexique, au Canada, et tout dernièrement dans l'Ouganda; c'est aussi, hélas! l'histoire de la fermeture violente des maisons de Portugal, de l'Île Bourbon et du Maduré, et des 9 maisons de France en 1901, avec l'exil de leurs pieuses habitantes, dont pas une ne recula devant cette souffrance; c'est encore et surtout l'histoire de l'accroissement rapide et continu de vocations solidement éprouvées, de la régularité, de l'union et de la ferveur entretenues dans tous ces foyers d'adoration et de réparation, du culte amoureux de l'Hostie et de la dévotion à l'Immaculée, des œuvres de zèle, congrégations, retraites, patronages, catéchismes missions, généreusement ouvertes à tous les besoins. La Mère Marie-de-Saint-Maurice en était l'âme.

“ Toute entière à ses fonctions, elle visitait fréquemment toutes ses maisons, même dans ces dernières années. Aimée comme une mère par ses filles qu'elle connaissait toutes en particulier, elle savait trouver pour chacune le mot qui l'encourageait et la dirigeait vers la perfection, prêchant d'exemple plus encore que de parole, par sa haute piété, son oubli d'elle-même, sa bonté et sa douceur qui tempérèrent une fermeté nécessaire. A l'approcher, on se sentait vite conquis par la simplicité et la distinction de son accueil, et charmé par sa rare prudence et l'élévation de ses sentiments. Si les épreuves et les difficultés ne lui firent pas défaut, elle puisa dans son esprit de foi la grandeur d'âme nécessaire pour les supporter ou les surmonter.

“ La Providence lui réservait la consolation d'engager les premières procédures en vue de la béatification et de la canonisation de la Mère Marie-de-Jésus. Le procès informatif sur la réputation de sainteté, les vertus et les miracles de la fondatrice de la Société de Marie-Réparatrice s'ouvrit cette année même à Liège devant l'officialité diocésaine. La Révérende Mère Marie-de-Saint-Maurice fut des premières à déposer devant le tribunal ecclésiastique. Ayant connu intimement la Mère fondatrice, ayant partagé sa vie et continué son oeuvre, elle était à même de donner à son sujet les détails les plus abondants et les plus intéressants.

“ Dieu voulut que ce fût son dernier ouvrage en ce monde. Elle l'avait glorifié durant sa vie par l'extension de l'oeuvre de réparation à laquelle elle s'était vouée : pouvait-elle mieux terminer sa carrière qu'en faisant connaître authentiquement aux organes de l'Eglise les trésors de grâces que Dieu avait répandus dans l'âme choisie par lui pour établir cette oeuvre de réparation, et qui furent comme la garantie de sa mission providentielle ?

“ Il ne lui restait plus qu'à rejoindre au ciel sa vénérée Mère. Bientôt après, en effet, frappée de congestion pulmonaire, elle s'alita à Liège même, et durant quelques semaines se prépara pieusement à la mort qui s'avançait, montrant à ses filles désolées l'exemple édifiant et réconfortant d'une patience inal-

térable, d'une abnégation parfaite et d'une tendre charité, et couronnant par une sainte mort, avec la bénédiction spéciale de Pie X, une vie pleine de mérites. Ses restes mortels, transportés à Rome, reposeront dans le caveau que la piété filiale des Barons d'Hooghvorst a fait construire pour la Mère Marie-de-Jésus. ”

LES DELASSEMENTS DU DIMANCHE



QUAND on a rendu à Dieu ce qui revient à Dieu, qu'on Lui a offert des hommages dignes de Lui, et qu'on a donné à l'âme l'aliment spirituel dont elle a besoin, il n'est assurément pas défendu, ni contraire à la sanctification du dimanche, de s'accorder un délassement honnête et de chercher ces plaisirs chrétiens qui permettent de se réjouir dans le Seigneur.

En effet, notre sainte religion n'est point une religion triste et sombre ; et la loi évangélique, loin de porter au chagrin et à la mélancolie, excite à la dilatation du cœur, à la joie intime qui sont le caractère distinctif des enfants de Dieu.

Ce que la religion condamne toujours, et surtout le dimanche, ce sont les jouissances immodérées, les divertissements incessants et mondains, les satisfactions sensuelles, dangereuses, coupables, qui, sans tenir compte des dérèglements qui les accompagnent, profanent le jour du Seigneur, et souvent empêchent l'accomplissement des devoirs religieux.

PLUSIEURS MANIÈRES DE MAL PASSER LE DIMANCHE

Garde-t-il le dimanche celui qui se contente habituellement d'une messe basse, très courte et sans instruction si possible, qui l'entend au milieu de mille distractions, et puis s'enfuit de l'église au plus tôt, pour se rendre en hâte à ses plaisirs ou à ses affaires, et ne plus donner une seule pensée à son Dieu, ni aux intérêts de son âme ?

Garde-t-il le dimanche celui qui déserte l'église de sa paroisse et n'assiste jamais à la messe paroissiale, se privant ainsi des instructions et des avis de son pasteur, s'exposant au dan-

ger de vivre dans l'ignorance des mystères, et des enseignements de la foi, et de tomber dans cette incrédulité ou cette indifférence qui est le grand mal de la société contemporaine ?

Garde-t-il le dimanche celui qui, d'une façon habituelle, à la belle saison surtout, réserve pour le saint jour les excursions lointaines, les rendez-vous des grandes villes et des stations balnéaires ? On part de grand matin, sans avoir le temps d'assister à la messe ou même de dire une courte prière. Quand on arrive au but du voyage, l'heure de la messe est passée ; et si même elle ne l'est pas, on a hâte de se dégourdir et de courir aux réjouissances qui sollicitent irrésistiblement la foule avide de s'amuser. Le soir, on est brisé de fatigue, et on n'a plus la force de penser à Dieu, ou à la pauvre âme épuisée et meurtrie.

Est-ce observer le dimanche que de fréquenter, en ce saint jour, non plus des réunions paisibles de parents et d'amis, mais des danses, des bals, maintes parties de plaisir, où, durant une partie du jour et de la nuit, la jeunesse s'abandonne à la licence sans discrétion, sans protection, sans surveillance ?

Est-ce observer le dimanche que de profiter de ce jour béni et sanctifié pour envahir les théâtres quels qu'ils soient, pour s'engouffrer dans les salles de spectacle et de cinémas, pour initier les enfants et les adolescents à ces représentations où la religion et les mœurs courent le plus grand danger ?

Est-ce observer le dimanche que d'organiser des jeux pendant les offices, parfois devant l'église même, à l'heure où se chantent les vêpres et où se donne la bénédiction du Saint-Sacrement ?

Est-ce observer le dimanche que de chercher tous les prétextes pour éluder et la loi ecclésiastique et la loi civile, pour continuer un commerce qui prive les employés non seulement du repos nécessaire, mais même parfois de la facilité de remplir leurs devoirs religieux ?

Est-ce observer le dimanche que de faire travailler les ouvriers dans les usines ou dans les administrations publiques ou privées, sans qu'il y ait nécessité réelle, et de ne pas leur permettre d'entendre la sainte messe, sinon au prix de grands sacrifices et d'une fatigue excessive ?

N'est-il pas affligeant de penser que le jour du bon Dieu lui est ravi, même par les chrétiens, pour être livré à Satan dans le désordre et dans le péché ? Combien il est lamentable de devoir constater et reconnaître que, de tous les jours de la semaine le dimanche est celui où il se commet le plus de crimes, où il se perd le plus d'âmes, où la religion est le plus outragée, même par ses propres enfants.

Et cependant, l'homme ne doit pas se faire illusion ; on ne se moque pas impunément de Dieu. Les oracles inspirés demeurent avec toute la sévérité de leurs menaces ; les mêmes châtimens sont toujours suspendus sur la tête des profanateurs du saint jour.

EXAMEN À FAIRE, RÉOLUTIONS À PRENDRE

Faites là-dessus un sérieux retour sur vous-mêmes. Que si vous avez jusqu'ici gardé fidèlement la loi du dimanche, persévérez dans cette sainte habitude, continuez à donner le bon exemple, et priez pour ceux qui sont infidèles à leur devoir.

Que si vous devez vous frapper la poitrine et reconnaître que vous n'avez pas observé le jour du Seigneur, comme c'était votre devoir, que vous l'avez même profané par vos fautes, demandez pardon à Dieu, et promettez-lui un amendement sérieux et complet.

Enfin tous, tant que nous sommes, renouvelons la ferme résolution de garder au jour du Seigneur toute sa beauté sainte, sa haute noblesse, sa majesté religieuse, non seulement par le repos corporel qui délasse des fatigues de la semaine, non seulement par l'observance du strict devoir de l'assistance à la sainte messe, mais par la sanctification réelle de la journée tout entière, passée dans les joies paisibles du foyer, sous le regard de Dieu, à l'écart de tout ce qui peut l'offenser.

C'est ainsi que nous mériterons les bénédictions du Seigneur qui lui-même a béni et sanctifié le dimanche pour sa gloire, pour le salut des âmes et pour la prospérité des nations.

LES MARTYRS ANGLAIS

LES fêtes célébrées récemment à Calais sous la présidence de son Em. le cardinal Bourne, ont rappelé l'attention sur les martyrs anglais, victimes d'Henri VIII et d'Elizabeth. De 1535 à 1679, périrent, par la roue et par le gibet, d'innombrables prêtres et laïques, coupables seulement d'un inviolable attachement à la foi catholique.

Le calendrier de l'Eglise catholique anglaise contient quatre-vingts vénérables et vingt bienheureux. Huit autres causes attendent la décision pontificale. Dans l'espace d'une bonne centaine d'années, beaucoup d'autres furent écartelés ou pendus, à Tyburn, maintenant renfermé dans l'enceinte de Londres (1), en confessant héroïquement leur foi, et à qui on arrachait le cœur, quand ils respiraient encore, pour les punir de leur foi chrétienne et de leur sacerdoce.

Le siècle, littérairement fameux, de " la Vierge rouge " Elizabeth, fut surtout un siècle de persécution sanglante et tous les moyens furent bons pour supprimer le sacerdoce et le *papisme*. Jusqu'ici on n'a guère instruit la cause que des martyrs publiquement exécutés à Tyburn. Combien d'autres Anglais ont été immolés de façon obscure, mais précieuse devant Dieu. Leur nom brille au ciel et peut-être sera-t-il un jour honoré aussi sur la terre.

L'histoire protestante affirme froidement que les martyrs furent de vulgaires traîtres, coupables de désobéissance à l'or-

Une plaque de cuivre, incrustée au sol, porte cette inscription : " Ici se dressait l'arbre de Tyburn qui fut abattu en 1759. "

dre royal, qui établissait une nouvelle religion. Elle devrait dire plutôt qu'ils furent exécutés par haine de la religion qui venait d'être bannie.

Nul écrivain contemporain n'a rendu mieux que Mgr Benson la scène barbare de la mort de l'un d'eux, le bienheureux Campian, s. j., en 1581. En quelques mots, il nous présente la foule des spectateurs, les bourreaux farouches, le martyr impassible et souriant.

La foule à Tyburn était innombrable. C'était comme une mer de têtes, au-dessus desquelles se dressaient le gibet et l'infâme machine d'écartèlement. Et un murmure disait, quand le martyr passa, radieux : Il sourit !.. Méchamment sir F. Knowles, le juge, s'adressant au P. Campian, dit : " Confessez que vous êtes un traître. " — " Non, non, dit celui-ci, je ne suis pas un traître : ej suis catholique et prêtre, et comme j'ai vécu, je mourrai. Voilà ma seule trahison. " La voix lui cria encore : " Et le pape, y renoncez-vous ? " — " Je suis catholique. " — " Dans votre catholicisme est votre trahison!.. "

Le Père commença le *Pater* à haute voix...

" Priez en anglais, lui cria-t-on. " Souriant, le religieux répondit : " Le bon Dieu et moi, nous nous comprenons en latin. — " Demandez pardon à votre reine. . . " — " Pourquoi? Je prie pour Elizabeth, votre reine et la mienne. . . " Il n'avait pas achevé ces mots qu'un ordre sec ébranla les chevaux et le glorieux martyr fut écartelé. On l'entendit murmurer :

" Je meurs en catholique. . . "

Ainsi périrent tous ces confesseurs de la foi, quoique sujets loyaux de leurs souverains, mais parce que fidèles à leur religion et à leur Pontife suprême, au pape, au chef de l'Eglise catholique, apostolique et romaine.

Le 8 juin 1585, le vénérable confesseur le P. *Gregory Gunne*, torturé par ses juges et ses bourreaux, annonça qu'un jour un sanctuaire s'élèverait à Tyburn pour honorer le sang des martyrs. Sa prédiction s'est réalisée à la lettre. A quelques pas de la plaque de cuivre qui rappelle l'emplacement du gibet, une maison de simple apparence (6, Hyde Park Place), semblable aux autres de cette rangée qui fait face à Hyde Park, contient un sanctuaire pour les reliques des martyrs, une chapelle et une petite communauté d'une trentaine de religieuses. Quelques années avant sa mort, Son Eminence le cardinal Vaughan fit venir de France, des hauteurs de Montmartre, du voisinage du Sacré-Cœur, un petit nombre d'âmes pieuses et leur donna la mission de prier nuit et jour devant le Saint-Sacrement exposé, auprès des restes vénérés des saints, morts pour le Christ et son Eglise. Depuis lors, la communauté s'est quelque peu accrue, et demi-heure à demi-heure les religieuses se relaient devant leur Dieu. . . Quelle douce consolation pour les Français de savoir que ce sont des représentants de leur patrie qui ont la garde d'honneur de ce sanctuaire béni, lieu de pèlerinage pour toute l'Angleterre croyante, d'où montent sans cesse vers le ciel les plus pures et les plus adorantes supplications.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Lundi,	17 novembre.	— Saint-Eustache.
Mercredi,	19	— Saint-Jean.
Vendredi,	21	— Sainte-Anne, à Montréal.
Dimanche,	23	— Saint-Patrice.